

TABLE DES MATIÈRES

1. Avertissement.....	7
2. Une taxe sur le chiffre d'affaires	9
2.1 Introduction	9
2.2 L'exclusivité de la TVA en tant que taxe sur le chiffre d'affaires dans l'UE.....	15
2.3 Quelles sont les questions essentielles à se poser ?	17
2.4 Le champ d'application – Méthodologie concernant les livraisons de biens et les prestations de services.....	17
2.5 Quatre opérations imposables à la TVA – Tableau générique.....	22
3. L'assujetti	25
3.1 Présentation.....	25
3.2 La notion d'activité économique.....	28
3.3 Quelles sont les opérations qui ne peuvent être qualifiées d'activité économique mais de gestion d'un patrimoine personnel ?	32
3.4 L'assujetti doit agir en tant que tel.....	33
3.5 Activité économique principale et occasionnelle.....	36
3.6 Le critère de l'indépendance	37
3.6.1 L'enseignement à retirer de l'arrêt <i>Ayuntamiento de Sevilla</i>	38
3.6.2 Test – Comment vérifier si une activité est exercée de manière indépendante ?	40
3.6.3 Définition de l'indépendant.....	40
3.6.4 L'existence d'un lien de subordination empêche l'indépendance	40
3.6.5 L'enseignement à retirer de l'arrêt <i>IO</i> de la CJUE ...	42
3.6.6 Les personnes physiques administrateurs de sociétés – La situation avant l'arrêt TP du 21 décembre 2023 de la CJUE.....	42

3.6.7	Les personnes morales administrateurs de sociétés – La situation avant l'arrêt TP du 21 décembre 2023 de la CJUE.....	44
3.6.8	Les personnes physiques et morales administrateurs de sociétés après l'arrêt TP du 21 décembre 2023 de la CJUE.....	46
3.7	L'assujetti unique : l'unité TVA encore appelée groupe TVA	51
3.7.1	Présentation	51
3.7.2	Qui peut être membre d'une unité TVA ?.....	52
3.7.3	Comment fonctionne l'unité TVA ?.....	58
3.7.4	Identification à la TVA de l'unité TVA	62
3.7.5	L'invisibilité de l'unité TVA à l'égard des tiers	63
3.7.6	Solidarité entre membres.....	63
3.7.7	Guichet unique et unité TVA	64
3.8	Les organismes publics et l'assujettissement	64
3.8.1	Quels sont les organismes publics visés par la règle du non-assujettissement en Belgique ?	65
3.8.2	Quels sont les organismes publics non visés par la règle du non-assujettissement en Belgique ?	66
3.8.3	Méthodologie.....	66
3.8.4	Arbre décisionnel final.....	67
3.9	Catégories d'assujetti.....	68
3.9.1	Distinctions à opérer	68
3.9.2	Séquençage de l'activité économique d'un assujetti avec droit à déduction	71
3.10	Assujetti non opérationnel – La CJUE invalide cette notion	72
4.	Les livraisons de biens	75
4.1	La notion de livraison au sens de l'article 14, paragraphe 1 ^{er} , de la Directive TVA – <i>Lex generalis</i>	75
4.1.1	L'enseignement de la CJCE issu de l'arrêt <i>Safe</i>	76
4.1.2	L'enseignement de la CJCE issu de l'arrêt <i>Autolease Holland</i>	81
4.1.3	Les précisions apportées par l'arrêt <i>Vega International</i> de la CJUE	85
4.1.4	Livraison d'électricité à destination de la batterie d'un véhicule électrique	89

4.1.5	Cession de quotes-parts indivises de propriété.....	89
4.2	La livraison au sens de l'article 14, paragraphe 2, sous a), de la Directive TVA – <i>Lex specialis</i> I	90
4.3	La livraison au sens de l'article 14, paragraphe 2, sous b), de la Directive TVA – <i>Lex specialis</i> II	91
4.3.1	Le lien avec la norme comptable internationale IAS 17	92
4.3.2	Le critère du choix économiquement rationnel.....	92
4.4	Les livraisons au sens de l'article 14, paragraphe 2, sous c), de la Directive TVA – Fiction légale	94
4.5	Les livraisons au sens de l'article 14 <i>bis</i> , paragraphe 2, de la Directive TVA – Fiction légale	96
4.6	Les livraisons de biens immeubles.....	97
4.6.1	Tableau préalable	97
4.6.2	Principe d'exemption en droit belge.....	99
4.6.3	Dérogation à l'exemption – Taxation à la TVA de la livraison de bâtiments	100
4.6.4	Deux catégories de bâtiment neuf	102
4.6.5	Observation relative à l'obligation d'actionner la formalité prévue à l'arrêté royal n° 14	105
4.6.6	Livraison d'un terrain attenant à un bâtiment neuf ou à une fraction de bâtiment neuf.....	107
4.6.7	Conséquences d'un démembrement de la propriété.....	107
4.6.8	Un tréfonds est-il un « terrain y attenant » ?	108
4.7	Assimilations à des livraisons	108
4.7.1	Assimilation au sens de l'article 12 du Code de la TVA.....	108
4.7.2	Assimilations au sens de l'article 12 <i>bis</i> du Code de la TVA.....	113
4.7.3	Assimilation au sens de l'article 12 <i>ter</i> du Code de la TVA – Stocks sous contrat de dépôt.....	116
4.8	Localisation des livraisons de biens.....	118
4.8.1	Livraisons sans transport.....	119
4.8.2	Livraisons avec transport et le contrat prévoit un montage ou une installation par le fournisseur ou pour son compte	119

4.8.3	Livraisons avec transport – Application du régime des ventes à distance applicable à partir du 1 ^{er} juillet 2021	120
4.8.4	Livraisons avec transport – Règle générale par défaut.....	124
4.8.5	La livraison à bord d'un bateau, d'un avion ou d'un train et au cours de la partie d'un transport de passagers effectuée à l'intérieur de la Communauté.....	125
4.8.6	Livraisons successives	125
4.8.7	Fiction de double livraison avec interface électronique	127
4.8.8	Livraison de gaz via un système de gaz naturel ou tout réseau connecté à un tel système.....	127
4.9	Exigibilité de la TVA pour les livraisons	128
4.9.1	Fait générateur – Définition	128
4.9.2	Exigibilité – Définition	128
4.9.3	Tableau générique.....	129
4.9.4	Zoom sur les livraisons intracommunautaires.....	130
4.9.5	Exigibilité périodique – Livraisons de biens qui donnent lieu à des décomptes ou à des paiements successifs	130
5.	Les non-livraisons.....	133
5.1	Principe.....	133
5.2	La portée de l'arrêt <i>Zita Modes</i> de la CJUE.....	134
5.3	Un transfert d'universalité suppose un transfert d'actifs	135
5.4	Cession de participations.....	136
5.5	Conséquences de la continuation	137
6.	Les prestations de services.....	139
6.1	Définition négative	139
6.2	Zoom sur la location de biens immeubles par nature.....	141
6.2.1	Définition de la location immobilière	141
6.2.2	Principe d'exemption pour les locations passives ..	142
6.2.3	Locations actives taxées.....	146
6.2.4	L'articulation de l'article 44, paragraphe 3, 2, a), du Code de la TVA.....	148

6.2.5	La location-financement d'immeubles.....	149
6.2.6	Location de coffres-forts	151
6.2.7	L'option pour la taxation des loyers concernant les immeubles autres que les entrepôts aux normes	151
6.2.8	Location à court terme taxée.....	157
6.2.9	Location d'entrepôt	160
6.2.10	Mise à disposition de logements meublés.....	161
6.2.11	Les différentes formes de locations au sens de l'article 44, § 3, 2° du Code de la TVA sous forme de diagramme de Venn.....	163
6.3	Assimilations à une prestation de services effectuée à titre onéreux.....	165
6.3.1	L'article 19, paragraphe 1 ^{er} , du Code de la TVA.....	165
6.3.2	L'article 19, paragraphe 2, du Code de la TVA.....	166
6.4	Localisation des prestations de services.....	167
6.4.1	Règle générale B2B.....	168
6.4.2	Règle générale B2C	177
6.4.3	Règles dérogatoires prioritaires – Localisation des prestations B2B/B2C – Tableau	178
6.4.4	Modifications notoires adjacentes au 1 ^{er} juillet 2021 – Prestations B2C transfrontières	183
6.5	Exigibilité de la TVA.....	184
6.5.1	Prestations de services autres que les services intracommunautaires	184
6.5.2	Services intracommunautaires – Services B2B non exemptés	185
6.5.3	Tableau générique – Exigibilité pour les prestations de services.....	186
6.5.4	Exigibilité périodique – Prestations de services qui donnent lieu à des décomptes ou à des paiements successifs	187
6.6	Prestation unique ou prestation distincte ?.....	190
6.6.1	La règle générale	192
6.6.2	Dérogation n° 1 : le regroupement substantiel d'éléments indissociables	192

6.6.3	Dérogation n° 2 : la satellisation (fonction auxiliaire)	193
6.6.4	Les « opérations étroitement liées » à une opération exonérée	195
6.6.5	Observation sur la notion de prestation unique	195
6.6.6	Tableau exemplatif.....	196
7.	Importations	203
7.1	Principe.....	203
7.2	Localisation de l'importation : dans quel État membre ?....	204
7.3	Moment d'exigibilité – Fait générateur	204
7.4	Parallélisme entre la TVA à l'importation et les droits de douane.....	206
7.5	Marchandises détruites ou perdues pendant qu'elles se trouvaient placées sous le régime du transit communautaire externe.....	207
7.6	Utilisation du Document administratif unique	207
7.7	Qui est le redevable de la TVA à l'importation ?.....	209
7.8	Paiement différé de la TVA à l'importation – Report de paiement dans la déclaration périodique à la TVA	211
7.9	Importation exonérée – Exemption prévue à l'article 40, paragraphe 1 ^{er} , 1 ^o , d), du Code de la TVA – Régime douanier 42	212
7.10	Régime particulier optionnel (Guichet unique/I-OSS).....	213
7.10.1	Livraisons de biens susceptibles de bénéficier du régime d'importation/guichet unique (I-OSS)...	214
7.10.2	Quelles sont les entreprises qui peuvent utiliser le régime d'importation/guichet unique (I-OSS) ?..	214
7.10.3	Notion de valeur intrinsèque	215
7.10.4	Mode de fonctionnement – Schéma	217
8.	Les acquisitions intracommunautaires de biens.....	219
8.1	Principes	219
8.2	Conditions de taxation	220
8.2.1	Acquisitions intracommunautaires de produits soumis à accise.....	221
8.2.2	Acquisitions intracommunautaires de moyens de transport neufs.....	224

8.3	Lieu des acquisitions intracommunautaires de biens	225
8.3.1	Règle principale	225
8.3.2	Dispositif de sécurité – Dérogation	225
8.3.3	Acquisitions intracommunautaires de biens exemptées	226
8.4	Exigibilité de la TVA.....	227
9.	Les exonérations qui n'obèrent pas la déduction.....	229
9.1	Les exportations	229
9.1.1	Exportation par ou pour compte du vendeur ou de l'acheteur non établi en Belgique	229
9.1.2	Exportation par ou pour le compte du prestataire de services ou du preneur de services qui n'est pas établi en Belgique	230
9.1.3	Exportation de biens prélevés	231
9.2	Les livraisons intracommunautaires de biens	231
9.2.1	Rappel	231
9.2.2	Les conditions de fond à l'exemption imposées par la CJUE jusqu'au 31 décembre 2019.....	233
9.2.3	Des conditions plus formalistes à partir du 1 ^{er} janvier 2020.....	234
9.2.4	Livraison intracommunautaire d'un bien effectuée par un assujetti exonéré	238
9.3	Prestations de services exemptées en vertu de l'article 41 du Code de la TVA – Aperçu	238
9.4	Exemption de la livraison effectuée à l'interface électronique dans le cadre de la fiction au sens de l'article 14 <i>bis</i> , paragraphe 2, de la Directive TVA.....	239
10.	Les exonérations qui obèrent le droit à déduction.....	241
10.1	Préalable	241
10.2	Prestations thérapeutiques visées à l'article 44, § 1 ^{er} , du Code de la TVA	242
10.2.1	Professions visées par la loi coordonnée du 10 mai 2015	242
10.2.2	Professions visées par la loi du 29.04.1999.....	243
10.3	Prestations thérapeutiques visées à l'article 44, § 2, du Code de la TVA	243

10.4	Taxation des interventions et traitements médicaux qui ont pour objectif exclusif l'embellissement de l'apparence.	244
10.5	Prestations étroitement liées à l'assistance sociale et à la sécurité sociale.....	245
10.6	L'enseignement scolaire ou universitaire.....	246
10.7	L'exemption au sens de l'article 132, paragraphe 1 ^{er} , sous l), de la Directive TVA	248
10.8	Exonération des livraisons de biens immeubles.....	249
10.9	Exonération en matière de location immobilière	250
10.10	Exonération de contrats d'édition	250
10.10.1	La notion de contrats d'édition	250
10.10.2	Quelle est la portée des termes « œuvres littéraires et artistiques » ?	251
10.10.3	Conditions d'application de l'exemption	252
10.11	Exonération des opérations d'assurance.....	253
10.12	Exonération des services financiers	255
10.12.1	Préalable.....	255
10.12.2	Octroi et négociation de crédits.....	256
10.12.3	Prise en charge d'engagement.....	256
10.12.4	Dépôts de fonds.....	257
10.12.5	Opérations portant sur les actions et négociation..	260
11.	La déduction.....	263
11.1	Droit fondamental	263
11.2	Objectif de la déduction.....	263
11.3	Conditions matérielles.....	264
11.4	Conditions de forme.....	265
11.5	Le formalisme frappé d'anathème	267
11.6	Déduction immédiate	271
11.7	Le lien direct et immédiat.....	272
11.8	Théorie des frais généraux	272
11.9	La déduction de la TVA en matière d'acquisitions intracommunautaires de biens	274
11.9.1	Conditions de fond	274
11.9.2	Conditions formelles.....	275

11.10	Déduction en cas d'autoliquidation	275
11.11	Déduction par le siège d'une société via la déclaration de son établissement stable dans un autre État membre.....	276
11.12	Déduction par le prestataire lorsque le preneur est mis dans l'impossibilité d'exercer son droit.....	277
11.13	Charge de la preuve en matière de déduction	279
11.14	Non seulement la fraude commise mais aussi la participation à une fraude sont des éléments empêchant la déduction.....	279
11.14.1	Trois hypothèses de rejet de la déduction en cas de fraude	279
11.14.2	Participation passive à la fraude.....	280
11.15	La déduction au regard de l'administration des preuves et du principe du respect des droits de la défense	283
11.15.1	Rappel	283
11.15.2	Inexistence de règles relatives aux modalités de l'administration des preuves en matière de fraude à la TVA.....	284
11.15.3	Droit de la défense au cours d'un contrôle fiscal....	285
11.15.4	L'assujetti contrôlé doit être en mesure de faire connaître son point de vue de manière utile et efficace et d'avoir accès à son dossier administratif	286
11.16	Application de l'article 45, paragraphe 1 ^{er} <i>quinquies</i> , du Code de la TVA – Usage mixte.....	287
11.17	Limitation spécifique du droit à déduction pour véhicules – Plafond de 50 %	288
11.17.1	Principe	288
11.17.2	Méthodes de déduction issues de la circulaire 36/2015	290
11.17.3	Refacturation – Conséquences	290
11.17.4	Rechargement de la batterie d'un véhicule électrique.....	291
11.18	Exclusions du droit à déduction	291
11.19	Limitation du droit à déduction en raison de l'exercice d'activités taxées et exonérées	293
11.19.1	Le prorata général	294
11.19.2	Déduction selon l'affectation réelle	300

11.20	Limitation du droit à déduction en raison de l'exercice d'activités taxées et non-économiques	304
11.20.1	L'apport de l'arrêt <i>Balgarska natsionalna televizia</i> de la CJUE.....	304
11.20.2	Un holding mixte est un assujetti partiel	308
11.20.3	Obligation de communication annuelle pour les assujettis partiels.....	310
11.21	Révision des déductions.....	311
11.21.1	Objectif : accroître la précision de la déduction initiale.....	311
11.21.2	Distinction entre révision et rejet de déduction.....	312
11.21.3	Qui est tenu à procéder à la révision ?.....	314
11.21.4	Révision pour les biens d'investissement.....	314
12.	Identification à la TVA – Une composante essentielle du fonctionnement de la TVA.....	323
12.1	Introduction	323
12.2	Double objectif.....	325
12.3	Cas d'identification – Tableau.....	325
12.4	Obligation de communication du numéro de TVA	327
12.4.1	Modification au 1 ^{er} janvier 2024.....	327
12.4.2	Pas de communication obligatoire du numéro de TVA BE.....	327
12.4.3	Pas de communication obligatoire du numéro de TVA belge en cas de livraisons de biens ou de prestations de services localisées en dehors de la Belgique et que la taxe sur ces opérations est due par le fournisseur/prestataire	329
12.4.4	Communication obligatoire – Guichet unique	329
12.4.5	Assujettis établis à l'étranger et disposant d'un établissement stable en Belgique	331
12.4.6	Communication obligatoire conditionnelle pour les personnes morales non assujetties et les assujettis qui n'effectuent que des livraisons de biens ou des prestations de services qui sont exemptées en vertu de l'article 44 du Code de la TVA.....	331

13. Le redevable	335
13.1 Principe.....	335
13.2 Dérogations – Autoliquidation	335
13.2.1 Autoliquidation harmonisée – Le redevable est le preneur de services assujetti (prestation localisée selon la règle générale B2B)	337
13.2.2 Autoliquidation harmonisée – Régime triangulaire simplifié – Livraisons ABC.....	338
13.2.3 Report de paiement généralisé visé à l'article 51, paragraphe 2, alinéa 1 ^{er} , 5 ^o , du Code de la TVA – Transposition de l'article 194 de la Directive TVA..	339
13.2.4 Régime domestique dit du « cocontractant » – Les travaux immobiliers et les opérations y assimilées localisées en Belgique	340
13.3 Le redevable en matière d'acquisitions intracommunautaires de biens	342
13.4 Le redevable par solidarité	342
13.4.1 Principe	342
13.4.2 Décharge de la solidarité	344
13.4.3 Quels sont les (très nombreux) cas d'application prévus à l'article 51 <i>bis</i> , paragraphe 1 ^{er} , du Code de la TVA ?	345
13.4.4 Solidarité entre les membres d'une unité TVA.....	345
13.5 Le facturant redevable.....	346
13.6 La solidarité au sens de l'article 51 <i>bis</i> , § 4, du Code de la TVA	348
13.7 L'existence d'un établissement stable – Le lien avec la localisation des opérations imposables et la notion de redevable.....	350
13.7.1 Distinction préalable – L'articulation de l'article 11 du règlement 282/2011.....	350
13.7.2 Jurisprudences de la CJUE relative à la notion d'établissement stable du preneur.....	352
13.8 Une entreprise peut être redevable de la TVA via son établissement stable dans un autre État membre.....	360
13.9 Solidarité au paiement de la TVA pour les interfaces électroniques à partir du 1 ^{er} janvier 2024	362

13.9.1	Préalable contextuel	362
13.9.2	Solidarité spécifique.....	364
14.	Exercices.....	367
14.1	Question n° 1	368
14.2	Question n° 2	369
14.3	Question n° 3	370
14.4	Question n° 4	370
14.5	Question n° 5	371
14.6	Question n° 6	371
14.7	Question n° 7	371
14.8	Question n° 8	372
14.9	Question n° 9	373
14.10	Question n° 10	374
14.11	Question n° 11	374
14.12	Question n° 12	375
14.13	Question n° 13	375
14.14	Question n° 14	376
14.15	Question n° 15	376
14.16	Question n° 16	377
14.17	Question n° 17	377
14.18	Question n° 18	377
14.19	Question n° 19	378
14.20	Question n° 20	378
14.21	Question n° 21	378
14.22	Question n° 22	379
14.23	Question n° 23	379
14.24	Question n° 24	380
14.25	Question n° 25	380
14.26	Question n° 26	381
14.27	Question n° 27	381
14.28	Question n° 28	382
14.29	Question n° 29	382
14.30	Question n° 30	382

14.31 Question n° 31	383
14.32 Question n° 32	383
14.33 Question n° 33	383
14.34 Question n° 34	384
14.35 Question n° 35	384
14.36 Question n° 36	384
14.37 Question n° 37	384
14.38 Question n° 38	385
14.39 Question n° 39	386
14.40 Question n° 40	386
14.41 Question n° 41	386
14.42 Question n° 42	387
14.43 Question n° 43	387
14.44 Question n° 44	388
14.45 Question n° 45	388
14.46 Question n° 46	388
14.47 Question n° 47	389
14.48 Question n° 48	389
14.49 Question n° 49	392
14.50 Question n° 50	392
14.51 Question n° 51	393
14.52 Question n° 52	393
14.53 Question n° 53	397
14.54 Question n° 54	397
14.55 Question n° 55	398
14.56 Question n° 56	398
14.57 Question n° 57	398
14.58 Question n° 58	399
14.59 Question n° 59	399
14.60 Question n° 60	399
14.61 Question n° 61	400
14.62 Question n° 62	400
14.63 Question n° 63	401

14.64 Question n° 64	401
14.65 Question n° 65	401
14.66 Question n° 66	402
14.67 Question n° 67	402
14.68 Question n° 68	404
14.69 Question n° 69	404
14.70 Question n° 70	404
14.71 Question n° 71	404
14.72 Question n° 72	405
14.73 Question n° 73	405
14.74 Question n° 74	405
14.75 Question n° 75	406
14.76 Réponse n° 1.....	408
14.77 Réponse n° 2.....	409
14.78 Réponse n° 3.....	409
14.79 Réponse n° 4.....	410
14.80 Réponse n° 5.....	411
14.81 Réponse n° 6.....	411
14.82 Réponse n° 7.....	412
14.83 Réponse n° 8.....	413
14.84 Réponse n° 9.....	414
14.85 Réponse n° 10.....	415
14.86 Réponse n° 11.....	415
14.87 Réponse n° 12.....	416
14.88 Réponse n° 13.....	416
14.89 Réponse n° 14.....	417
14.90 Réponse n° 15.....	418
14.91 Réponse n° 16.....	419
14.92 Réponse n° 17.....	420
14.93 Réponse n° 18.....	420
14.94 Réponse n° 19.....	421
14.95 Réponse n° 20.....	421
14.96 Réponse n° 21.....	422

14.97 Réponse n° 22.....	422
14.98 Réponse n° 23.....	423
14.99 Réponse n° 24.....	423
14.100 Réponse n° 25.....	424
14.101 Réponse n° 26.....	425
14.102 Réponse n° 27.....	426
14.103 Réponse n° 28.....	427
14.104 Réponse n° 29.....	427
14.105 Réponse n° 30.....	428
14.106 Réponse n° 31.....	428
14.107 Réponse n° 32.....	429
14.108 Réponse n° 33.....	429
14.109 Réponse n° 34.....	430
14.110 Réponse n° 35.....	430
14.111 Réponse n° 36.....	430
14.112 Réponse n° 37.....	431
14.113 Réponse n° 38.....	434
14.114 Réponse n° 39.....	435
14.115 Réponse n° 40.....	435
14.116 Réponse n° 41.....	436
14.117 Réponse n° 42.....	436
14.118 Réponse n° 43.....	437
14.119 Réponse n° 44.....	438
14.120 Réponse n° 45.....	439
14.121 Réponse n° 46.....	440
14.122 Réponse n° 47.....	441
14.123 Réponse n° 48.....	442
14.124 Réponse n° 49.....	444
14.125 Réponse n° 50.....	444
14.126 Réponse n° 51.....	445
14.127 Réponse n° 52.....	447
14.128 Réponse n° 53.....	449
14.129 Réponse n° 54.....	449

TVA - Mode d'emploi et exercices

14.130 Réponse n° 55.....	450
14.131 Réponse n° 56.....	450
14.132 Réponse n° 57.....	451
14.133 Réponse n° 58.....	451
14.134 Réponse n° 59.....	452
14.135 Réponse n° 60.....	453
14.136 Réponse n° 61.....	454
14.137 Réponse n° 62.....	454
14.138 Réponse n° 63.....	455
14.139 Réponse n° 64.....	455
14.140 Réponse n° 65.....	456
14.141 Réponse n° 66.....	457
14.142 Réponse n° 67.....	457
14.143 Réponse n° 68.....	459
14.144 Réponse n° 69.....	460
14.145 Réponse n° 70.....	461
14.146 Réponse n° 71.....	462
14.147 Réponse n° 72.....	462
14.148 Réponse n° 73.....	463
14.149 Réponse n° 74.....	463
14.150 Réponse n° 75.....	464